

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 04-4120 / 100503
Saint-Gobain Isover SA, 1522 Lucens
Composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication des coquilles, préparation des résines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 A
13.04.2004–13.04.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4141 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
centrale de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 A
21.03.2004–21.03.2007 (Renouvellement/modification)
- 04-4142 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et du ciment, service du pont-roulant
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 A
21.03.2004–21.03.2007 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

30 mars 2004

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail